

DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE LARGENTIERE

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 15 SEPTEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux et le jeudi 15 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15 **Date de la Convocation : 09 septembre 2022**

Présents : MMES BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, GRASSET Geneviève, HUOT Michèle, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David

Absents excusés : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, DUCHAMP Cécile, MM DURAND Gérald, VOLLE Jean-Luc

Procurations : MME BERNARD-MARTINEZ Nathalie à MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MME DUCHAMP Cécile à M. GROS Cyril, M. DURAND Gérald à M. VERNET David, M. VOLLE Jean-Luc à MME HUOT Michèle

Secrétaire de Séance : M. VERNET David

N° 36/2022

OBJET : SUPPRESSION

D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS NON COMPLET – 30H **ET D'UN POSTE D'ATTACHE TERRITORIAL A TEMPS COMPLET – 35H**

Suite à la fin d'un contrat à durée déterminé au 31 août 2022 sur le poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30h et au départ à la retraite de l'agent sur le poste d'attaché territorial à temps complet au 1^{er} décembre 2021, Monsieur le Maire propose de supprimer ces deux postes à compter du 1^{er} octobre 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- accepte la suppression d'un poste d'adjoint d'animation à temps non complet de 30h et d'un poste d'attaché territorial à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2022,
- charge Monsieur le Maire d'en informer le Centre de gestion de la fonction publique de l'Ardèche.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,

Date de publication : 19 septembre 2022
Transmis à la Sous-Préfecture : 19 septembre 2022



Jean-Yves PONTHER